

44 EME CROSS
DE LA FRATERNELLE DE CHATEAU GAILLARD
A THIERS

BASE DE LOISIRS D'ILOA

CROSS DU CHALLENGE DU PUY DE DOME
CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAL UFOLEP



LE DIMANCHE 11 NOVEMBRE 2012

HEURES DE DEPART ET DISTANCES

Mini-Poussines F	Course en equipes		13H30
Mini-Poussins G	Course en equipes		13H30
Poussines F	Course en equipes		13H30
Poussins G	1 PB	1500 m	13H45
Benjamines F	1 PB	1500 m	13H45
Benjamins G	1 GB	1800 m	14H00
Minimes F	1 GB	1800 m	14H00
Minimes G	2 GB	3500 m	14H20
Cadettes F	2 GB	3500 m	14H20
Cadets G	2GB	3500 m	14H20
Juniores F	3GB	5200 m	14H50
Espoirs F	3GB	5200 m	14H50
Séniors F	3GB	5200 m	14H50
Vétérans F	3GB	5200 m	14H50
Juniors G	4GB	6900 m	15H30
Vétérans G	4GB	6900 m	15H30
Espoirs G	5GB	8600 m	16H20
Séniors G	5GB	8600 m	16H20

Renseignements et info : Mails: contact@13km-thiernois.fr , Site web: 13km-thiernois.fr

LA FRATERNELLE DE CHATEAU GAILLARD, organise le dimanche 11 Novembre 2012, des épreuves de cross country ouvertes à tous licenciés (FFA, UFOLEP, USEP, UNSS, FNSU) et non licenciés, féminin et masculin, dans les disciplines suivantes :

POUSSINS, BENJAMINS, MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS, VETERANS, LICENCIÉS et NON LICENCIÉS (masculin et féminin).

Les non licenciés doivent fournir un certificat médical.

Distance comprise entre 900 et 8600 mètres.

Horaire des épreuves de 13h30 à 16h20.

Appel des coureurs : 10 minutes avant chaque départ.

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE :

ARTICLE 1 – Inscription a partir de 13 h 15 pour les licenciés et non licenciés

ARTICLE 2 – A l'issue des compétitions, il sera établi un classement individuel et par équipe.

ARTICLE 3 - Chaque participant franchissant la ligne d'arrivée sera doté d'un prix.

ARTICLE 4 - L'attribution des coupes se fera à partir d'un classement obtenu par addition des places, les 3 premières de chaque catégorie.

ARTICLE 5 – REPARTITION DES COUPES

1 coupe sera remise à la première équipe de chaque catégorie. Les coupes sont gagnées définitivement.

ARTICLE 6 - Il ne sera versé aucune indemnité aux clubs participants. Un droit de 3 Euros sera réclamé au non licencié à la remise de leur dossard. Un classement UFOLEP sera établi.

ARTICLE 7 - La remise des récompenses se fera sur place, près de la ligne d'arrivée à l'exception des 3 premiers de chaque catégorie qui recevront leur prix lors de la remise des récompenses.

ARTICLE 8 – Tous les engagements sont à envoyer au siège de l'UFOLEP pour le championnat. Tous les autres auprès des organisateurs :

- M. PELAIRES François
Granetias 63300 THIERS
Tel: 04 73 80 18 64
Mails: contact@13km-thiernois.fr
Site web: 13km-thiernois.fr

ARTICLE 9 – Vestiaires, douches.

ARTICLE 10 – Proclamation des résultats et remise des récompenses auront lieu à partir de 17h30, suivi d'un vin d'honneur.